

Réforme du bac, disparition des CIO : le ministère s'entête

Le ministère vient de communiquer les projets de textes concernant la réforme des enseignements du lycée. Après le rejet en CSE du 21 mars du décret sur la mise en œuvre du nouveau baccalauréat, le gouvernement persiste et dévoile des projets de textes toujours aussi flous sur les horaires, leurs répartitions et les disciplines qui constitueront les enseignements au lycée et en particulier ceux de spécialités qui sont la nouveauté et l'inconnu de cette réforme.

Un ministère inconséquent

La fédération Sud éducation n'a pas siégé le 4 avril aux commissions spécialisées d'examen de ces textes. Nous avons demandé le report de la séance sans succès, en raison d'une mobilisation interprofessionnelle d'ampleur les 3 et 4 avril dans le secteur des transports nous empêchant de nous y rendre.

Des informations floues

Dans ces textes, le ministère arrête la répartition des horaires des enseignements au lycée mais sans préciser ce que contiendront ces enseignements et notamment ceux de spécialités dont les intitulés révèlent des disciplines qui pour l'heure n'existent pas, ou des associations disciplinaires dont l'organisation et les répartitions horaires demeurent inconnues.

Le ministère maintient le flou et à dessein, car ces nouvelles spécialités et disciplines impacteront les postes, les horaires et conditions de travail des enseignant·e·s.

Des pertes d'heures à prévoir

Les maigres gains d'heures annoncés s'articuleront avec des regroupements de disciplines et la limitation à deux spécialités en terminal, ce qui annonce plus sûrement des pertes d'heures d'enseignement et des pertes de postes qui ne seront pas compensées.

Ce n'est pas pour rien que le ministère botte en touche et diffère systématiquement les explications questions relatives aux conséquences de la réforme sur les ressources humaines et les postes.

De plus, la question des effectifs n'est pas réglée. Les classes seront globalement plus chargées (puisque sans filière), sauf pour une partie des enseignements de spécialités et options. Les seuils des effectifs par classe seront donc toujours à 36 élèves.

Encore plus d'autonomie pour les établissements

Une plus grande autonomie est donnée aux établissements dans la gestion de la marge horaire, ce volume d'heures données en plus aux établissements.

Actuellement ces heures sont destinées à des dédoublements et des cours en groupe à effectif réduit. Dans les nouveaux textes, leur usage n'est plus défini. La proposition de ventilation est dévolue au conseil pédagogique, ce qui renforcera le pouvoir des hiérarchies intermédiaires.

Concurrence accrue entre les lycées

La disparition des filières et l'autonomie des établissements vont de fait entraîner la disparition de la carte scolaire et donc permettre aux chefs d'établissement de choisir les élèves.

C'est la mise en place de la concurrence entre les lycées et l'aggravation des inégalités territoriales.

Une réforme menée à la hussarde

Le ministère prétend mettre en œuvre sa réforme concomitamment à la rentrée 2019 pour la classe de seconde et de première. Si cela ne pose pas de problème pour des élèves qui commencent leur scolarité au lycée, en revanche pour les élèves entrant en première en 2019 et qui auront suivi une classe de seconde selon l'ancien système, l'adéquation avec la nouvelle organisation risque de poser de nombreux problèmes d'organisation.

Disparition des CIO

Enfin, le ministère en profite, pour non seulement diminuer le volume d'heures consacrées à l'accompagnement personnalisé (54h annuelles en seconde et 1h30 hebdomadaire en première et terminale) en les amalgamant à ce qu'il nomme de « l'éducation à l'orientation », mais également entériner la disparition de l'orientation scolaire et sa fusion avec l'orientation et la disparition des CIO, en prévoyant la possibilité de faire appel à des organismes extérieurs pour les heures « d'éducation à l'orientation ».

Au programme : regroupement de disciplines, pertes d'heures et de postes, hausse des effectifs par classe, qui ne vont pas améliorer les conditions d'apprentissage et les conditions de travail des enseignant·e·s. Mais c'est le dernier des soucis de ce ministère qui choisit de faire des économies sur le dos des élèves et des enseignant·e·s.

Sud Éducation continue de revendiquer :

- le retrait pur et simple de la réforme du baccalauréat ;
- le retrait de la réforme du lycée ;
- le recrutement de titulaires à hauteur des besoins ;
- une baisse générale des effectifs par classe.